



MAIRIE  
DE  
**QUIERS**  
77720

Département de Seine et Marne

Commune de Quiers

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

ID : 077-217703818-20241209-DEL\_2024\_32-DE

Délibération du Conseil Municipal de la commune de QUIERS

du lundi 9 décembre 2024

DEL-2024-32

Le lundi neuf décembre deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le trois décembre deux mille vingt-quatre, convocation diffusée le même jour, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Davy BRUN, Maire de QUIERS.

**ETAIENT PRESENTS :** M. Davy BRUN M. Gérard FABRE, Mme Nathalie PAULON, M. Laurent GADET, Mme Rozenn LUX, Mme Véronique THOLLET, Mme Agnès SURATEAU.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :** Mme Mégane CORDELLE qui donne pouvoir à M. Davy BRUN, M. Jean-Jacques LANDRY qui donne pouvoir à Mme Agnès SURATEAU, Mme Marie BRIARD qui donne pouvoir à M. Gérard FABRE, M. Sacha RACCAH qui donne pouvoir à Mme Rozenn LUX.

**ETAIT ABSENTE NON EXCUSEE :** Mme Laurine DECAUDIN.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Nathalie PAULON

**Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte**

**Nombre de conseillers en exercice : 12**

**Nombre de conseillers présents : 7**

**Nombres de suffrages exprimés : 11**

**OBJET : Tarifs des redevances Eau potable et Assainissement collectif pour l'année 2025.**

Considérant les travaux de mise aux normes des réseaux du système d'assainissement et de la construction d'une nouvelle station d'épuration, M. le Maire propose à l'assemblée délibérante l'augmentation de la redevance Assainissement collectif pour l'année 2025 ainsi que le tarif de la redevance Eau potable:

**Actuellement les tarifs des redevances pour l'année 2024 sont les suivants :**

Redevance Eau potable : 0,80 € m3

Redevance Assainissement collectif : 2,00 € m3

**Il est proposé le tarif suivant :**

- Redevance Eau potable pour l'année 2025 : 1,00 € m3

- Redevance Assainissement collectif pour l'année 2025 : 2,30€ m3

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 10 voix pour et 1 voix contre, des membres présents et représentés :**

Décide de l'augmentation du tarif de la redevance Assainissement collectif pour l'année 2025 et du tarif de la redevance Eau potable comme suit:

- **Le tarif de la redevance eau potable s'élèvera à 1,00 € m3**

- **Le tarif de la redevance pour l'assainissement collectif s'élèvera à 2,30 € m3**

Fait à Quiers, le 9 décembre 2024

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Par délégation du Maire, l'Adjoint Gérard FABRE

